



# La Grammaire de Condillac face au paradoxe de l'origine naturelle du langage

Luca Nobile

## ► To cite this version:

Luca Nobile. La Grammaire de Condillac face au paradoxe de l'origine naturelle du langage. Bernard Colombat; Jean-Marie Fournier; Valerie Raby. Vers une histoire générale de la grammaire française, Champion, pp.151-168, 2012, 9782745324306. <[www.honorechampion.com/](http://www.honorechampion.com/)>. <hal-01363574>

**HAL Id: hal-01363574**

**<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01363574>**

Submitted on 20 Sep 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# LA GRAMMAIRE DE CONDILLAC FACE AU PARADOXE DE L'ORIGINE NATURELLE DU LANGAGE.

Luca NOBILE

(EA 854 « Centre Aixois d'Études Romanes »  
UMR 7597 HTL « Histoire des Théories Linguistiques » )

La découverte récente des neurones miroirs a remis en valeur la théorie imitativo-gestuelle de l'origine du langage prônée au XVIII<sup>e</sup> siècle par Condillac. Condillac développe cette théorie en deux étapes : dans l'*Essai* (1746) il propose une théorie gestuelle basée sur l'arbitraire du signe, tandis qu'à partir de la *Grammaire* (1775) il renonce à l'arbitraire et accepte la théorie de l'analogie et de l'imitation naturelle proposée par Charles de Brosses (1765). Ce choix dépend du fait que chez Rousseau (1755) et Beauzée (1765) l'arbitraire, sous forme de « paradoxe de la convention originale », joue désormais le rôle d'argument clé en faveur de l'origine divine du langage. La théorie de l'imitation naturelle et de l'analogie est donc l'atout qui permet à Condillac d'achever son projet d'une fondation laïque des facultés de l'esprit.

The recent discovery of mirror neurons has rivived the gestural-imitative theory of the origin of language advocated by Condillac in the XVIII<sup>th</sup> century. Condillac develops this theory in two stages: in the *Essai* (1746) he proposes a gestural theory based on the arbitrariness of the sign, while in the *Grammaire* (1775) he refuses arbitrariness and accepts the theory of analogy and natural imitation proposed by Charles de Brosses (1765). This choice depends on the fact that in Rousseau (1755) and Beauzee (1765) arbitrariness, as a "paradox of the original contract", now plays the role of key argument in favor of the divine origin of language. So, the theory of analogy and natural imitation is the asset that allows Condillac to complete his project of a secular foundation of the faculties of the mind.

## 1. Les neurosciences et Condillac

L'une des hypothèses sur l'origine du langage les plus influentes actuellement dans les milieux scientifiques est celle que le neurophysiologue italien Giacomo Rizzolatti et l'informaticien britannique Michael Arbib ont formulée à partir de la découverte des neurones miroirs effectuée par le premier (Rizzolatti et Arbib, 1998). Cette hypothèse a été accueillie, par exemple, dans le *Handbook of Psycholinguistics* de l'Université d'Oxford (Rizzolatti et Craighero, 2007) et dans le *Handbook of the Neurosciences of Language* de l'Elsevier Academic Press (Arbib, 2008).

Les neurones miroirs sont des neurones moteurs du cortex des singes et des hommes qui ont la propriété de s'activer, non seulement lorsque nous effectuons une action, mais également lorsque nous voyons ou entendons quelqu'un d'autre qui effectue la même action. Ils assurent une liaison automatique et pré-consciente entre les actions perçues et les actions exécutées. Si par exemple j'entends quelqu'un qui ouvre une porte, mes neurones miroirs activent automatiquement le programme moteur qui me sert pour ouvrir une porte à mon tour. C'est ainsi que je comprends la signification de ce bruit. Il s'agit donc d'un dispositif imitatif d'origine naturelle qui nous permet de nous identifier à l'autre, de comprendre son geste de l'intérieur, de l'apprendre et de le reproduire.

Or, puisque les neurones miroirs se trouvent principalement dans l'aire de Broca, la région bien connue de l'hémisphère gauche du cerveau responsable de l'articulation

phonétique et syntaxique, Rizzolatti et Arbib ont proposé de considérer leur découverte comme la preuve d'une contiguïté neurophysiologique et évolutive entre l'imitation gestuelle et l'articulation langagière.

Un certain nombre d'expériences ont ensuite consolidé cette hypothèse. Dans le domaine phonétique, Fadiga et d'autres (2002) ont démontré que l'écoute d'un son linguistique active automatiquement les circuits moteurs qui servent à reproduire ce son (ce qui vérifie la théorie de Liberman et Mattingly, 1985). Dans le domaine sémantique, Tettamanti et d'autres (2005) ont démontré que l'écoute d'une phrase décrivant une action active le même réseau de neurones miroirs que celui qui est activé par l'observation (ou l'écoute) de l'action elle-même (ce qui indique que la compréhension d'une phrase entraîne l'expérience motrice de l'action qu'elle signifie, selon le modèle théorique formalisé par Gallese et Lakoff, 2005). Enfin, concernant le rapport entre phonétique et sémantique, Gentilucci et d'autres (2008) ont démontré qu'un sujet qui articule une syllabe en saisissant un fruit (ou en observant quelqu'un d'autre qui le saisit) articule cette syllabe plus ouverte si le fruit est plus grand, par exemple une pomme, plus fermée si le fruit est plus petit, par exemple une cerise (ce qui suggère que la corrélation fonctionnelle entre la bouche et la main déterminée par la nutrition pourrait avoir joué un rôle dans la corrélation originaire entre le mot et la chose).

Sur la base de ce type de données concernant spécifiquement la parole orale, Rizzolatti parle désormais d'un système "écho-miroir" et avance l'hypothèse que le langage a évolué à partir de gestes imitatifs, exécutés d'abord avec les mains, puis avec la bouche, enfin remplacés par les sons qui résultaient de cette imitation buccale :

Autrement dit, des neurones apparurent qui codifiaient simultanément phonétique et sémantique. De cette manière les sons linguistiques entendus produisaient non seulement une tendance à imiter le son, mais également une compréhension des gestes corporels qui l'accompagnaient [Rizzolatti et Craighero 2007, p. 783].

Il s'agit donc d'une hypothèse à la Cratyle fondée sur des données neurophysiologiques considérées comme solides par la communauté scientifique. Je ne vais pas entrer dans le mérite de cette théorie maintenant. Ce qui m'intéresse est que, dans tous ses travaux, Rizzolatti en attribue la paternité à Etienne Bonnot de Condillac. Il me semble donc intéressant, à la lumière de cet appel des neurosciences, de revenir sur la théorie naturaliste du philosophe des Lumières, pour réinterroger son statut dans la formation du cadre épistémologique de la linguistique moderne.

## 2 - Condillac change d'idée

Il faut commencer par rappeler que chez Condillac la théorie imitativo-gestuelle de l'origine du langage se constitue en deux temps. La composante gestuelle apparaît très tôt, dès *l'Essai sur l'origine des connaissances humaines* de 1746, tandis que la composante imitative ou analogique ne s'établit que 30 ans après, à partir de la *Grammaire* de 1775. Entre *l'Essai* et la *Grammaire*, Condillac change d'idée sur la nature du signe. Non seulement il refuse expressément le mot « arbitraire » et le remplace par le mot « artificiel » (1775, I, p. 9)<sup>1</sup>, mais il développe de nouveaux

---

<sup>1</sup> Henschel, 1977 ; Auroux, 1982a, p. 185 ; Trabant 1986, p. 82-86 ; Ricken 1986a, p. XXXVII-XL et 1986b, p. 85-85 ; Charrak 2003, p. 75-76.

concepts, les plus importants étant celui de « langage naturel » (1775, I, p. 8)<sup>2</sup>, celui de « système » (1775, I, p. 25-32)<sup>3</sup> et surtout celui d'« analogie » (1775, I, p. 10-11 et p. 17-21)<sup>4</sup>, auquel il attribue désormais le rôle de principe fondamental du langage, à côté du principe de l'analyse (c'est-à-dire de la linéarité)<sup>5</sup>. Par ailleurs, cet abandon de l'arbitraire ne constitue pas un événement occasionnel, mais un choix systématique sur lequel Condillac insiste dans tous ses ouvrages tardifs, à partir de la *Grammaire* jusqu'à la *Logique* (1780, p. 93) et à la *Langue des calculs* (1798, p. 1-9).

Mais comment expliquer une pareille évolution ? En l'absence d'explications convaincantes, la plupart des interprètes ont eu tendance à la minimiser, pour la réduire à un changement purement terminologique.

Ainsi selon Henschel (1977) n'y aurait-il pas d'évolution : dans *l'Essai*, Condillac prônerait un arbitraire « fonctionnel », c'est-à-dire concernant le fonctionnement du signe, tandis que dans la *Grammaire* il refuserait un arbitraire « génétique », concernant son origine ; en outre, le refus de l'arbitraire génétique concernerait seulement le caractère conventionnel, c'est-à-dire le fait que le signe soit le produit d'un accord, et non l'arbitraire proprement dit, c'est-à-dire la contingence du lien entre le son et l'idée. À son tour, Sylvain Auroux (1982, p. 185-186) propose de distinguer entre l'arbitraire comme caractère conventionnel entraînant la contingence du rapport entre le son et l'idée, et un arbitraire qu'il appelle « instrumental » entraînant l'absence de toute contrainte dans l'emploi des signes. Selon lui Condillac, sans de vrais changements entre *l'Essai* et la *Grammaire*, admettrait le premier et refuserait le second ; le signe chez lui serait donc arbitraire quant au rapport entre le son et l'idée, mais non quant aux contraintes d'ordre morphosyntaxique et dérivationnel. Jürgen Trabant (1986, p. 83-85) a répondu à Henschel (et indirectement à Auroux) qu'il n'en est pas ainsi : d'une part la perspective de Condillac n'est jamais fonctionnelle sans être génétique, d'autre part son arbitraire est toujours un arbitraire « réduit », qui ne signifie jamais « non motivé par la nature » mais seulement « institué par l'homme » (qui agit sous la direction de la nature). Selon Trabant, il n'y a donc pas de changement entre *l'Essai* et la *Grammaire* car la *Grammaire* ne fait que rendre explicite cette notion faible d'arbitraire qui est déjà dans *l'Essai*.

Concernant la notion d'arbitraire, nous allons constater que l'interprétation proposée par Trabant est celle qui se rapproche le plus de la réalité, non seulement de la réalité du texte de la *Grammaire*, mais également de celle de son processus rédactionnel (étudié par Ricken, 1986b), considéré dans le cadre du débat linguistico-philosophique de l'époque. En effet, il est vrai que dans la *Grammaire* Condillac affirme clairement que les signes sont institués par une convention humaine (donc non par une intervention divine : c'est pourquoi il les appelle « artificiels »), mais il nie de façon aussi claire que cette convention soit « arbitraire » ou même réfléchie. Il affirme au contraire qu'elle est dirigée par l'impulsion naturelle de l'imitation et de l'analogie, de façon telle que « les langues sont l'ouvrage de la nature » et qu'elles « se sont formées, pour ainsi dire, sans nous » (1775, I, p. 22 ; voir aussi p. 9-12 et p. 18-24). Nous allons voir que cette solution s'impose pour des raisons logiques très précises.

Concernant l'évolution de la théorie de Condillac, ces trois hypothèses d'un changement terminologique dépourvu de portée théorique ne me semblent pas justifiées. Un philosophe, et d'autant plus un sensualiste comme Condillac, dont le programme est

<sup>2</sup> Bertrand 2002, p. 13 et p. 113-138.

<sup>3</sup> Cf Ricken 1986b, p. 84

<sup>4</sup> Cf Ricken, 1986b, p. 84

<sup>5</sup> On peut noter la symétrie avec Saussure (1922, p. 100-103), où les principes fondamentaux du « système » sont l'arbitraire et la linéarité.

de démontrer que les idées dépendent des signes, ne change pas de signe sans changer d'idée. Il me semble que ces interprétations ne prennent pas suffisamment en compte, d'une part, le fait que ce changement est systématique dans les ouvrages tardifs et, d'autre part, le fait qu'il est accompagné d'un changement cohérent de l'outillage théorique. Or le processus d'élaboration de ce dernier ainsi que les références qui l'étayaient ne laissent aucun doute sur la volonté de Condillac d'introduire une perspective naturaliste, imitative et analogique dans la question de l'origine du langage et de la nature du signe.

Le fait principal qui justifie l'hypothèse purement terminologique est à mon avis l'absence d'une explication convaincante des raisons qui poussent Condillac à modifier son argumentaire, et par conséquent sa terminologie. Dans cet article, je souhaiterais donc en suggérer une, en argumentant en faveur de la thèse suivante : l'abandon de l'arbitraire traditionnel dans la *Grammaire* dépend du débat du milieu du siècle, car l'arbitraire s'y révèle un argument en faveur de l'origine divine du langage ; Condillac n'aboutit à la démonstration de l'origine naturelle que grâce au principe contraire, celui de l'analogie ; c'est en conciliant l'analogie avec un nouveau type d'arbitraire que le sensualisme assure la laïcisation des sciences du langage.

### 3. Le paradoxe de la convention originaire

L'épisode le plus important du débat sur l'origine est sans doute la critique que Rousseau adresse à Condillac en 1755, contenue dans son *Discours sur l'origine de l'inégalité*. Rousseau s'y oppose à l'hypothèse d'une langue naturelle car celle-ci entraînerait la sociabilité de l'homme sauvage, qu'il vise à nier. Il a déjà été signalé qu'au cœur de cette critique figure la dénonciation d'un ancien paralogisme (1755, p. 45-60)<sup>6</sup> qui figure déjà chez Platon (*Cratyle* 438 a-b) et que Condillac avait par ailleurs déjà reconnu dans l'*Essai* (1746, I, p. 82)<sup>7</sup>.

Je souhaiterais maintenant attirer l'attention sur le fait que ce paradoxe dépend directement d'une conception conventionnaliste et arbitrairiste du signe. Plus exactement, il dépend de l'hypothèse que les hommes ont institué librement les signes par le biais d'une convention réfléchie et consciente. Je propose donc de l'appeler le « paradoxe de la convention originaire ». Chez Condillac, il a cette forme :

Il semble qu'on ne sauroit se servir des signes d'institution, si l'on n'étoit pas déjà capable d'assez de réflexion pour les choisir et pour y attacher des idées : comment donc, m'objectera-t-on peut-être, l'exercice de la réflexion ne s'acqueroit-il que par l'usage de ces signes ? (1746, I, p. 82)

Rousseau le reformule ainsi :

On s'avisait enfin de lui substituer [au geste] les articulations de la voix, qui, sans avoir le même rapport avec certaines idées, sont plus propres à les représenter toutes comme signes institués ; substitution qui ne put se faire que d'un commun consentement et d'une manière assez difficile [...] à concevoir en elle-même, puisque cet accord unanime dut être motivé, et que la parole paroît avoir été fort nécessaire pour établir l'usage de la parole. (1755, p. 53)

---

<sup>6</sup> Bertrand 2002, p. 8.

<sup>7</sup> Auroux 1979, p. 29.

Il s'agit donc du fait que, si on veut fonder la faculté de la réflexion sur l'usage des signes, il faut expliquer comment on a pu instituer ces signes, sans encore disposer ni de langage ni de réflexion. Or, fonder la réflexion sur l'usage des signes n'est pas une question marginale pour Condillac. Il s'agit au contraire de la nouveauté principale qu'il vise à introduire par rapport à l'empirisme de Locke, afin de « détruire indirectement » la théorie cartésienne des idées innées (1746, I, p. xii-xxi)<sup>8</sup>. C'est donc le cœur même de l'innovation sensualiste qui est en jeu dans ce paradoxe.

#### 4. Retour à l'origine divine

Déjà chez Rousseau, le paradoxe se traduit par un refus, qu'Herder trouvera hâtif (1772, p. 37), de l'origine « purement humaine » du langage :

Quant à moi, effrayé des difficultés qui se multiplient, & convaincu de l'impossibilité presque démontrée que les langues aient pu naître & s'établir par des moyens purement humains ; je laisse à qui voudra l'entreprendre, la discussion de ce difficile problème (1755, p. 60)

Bien évidemment, Rousseau ne se contentera pas de cette solution et aboutira ensuite, dans l'*Essai sur l'origine des langues*, à une hypothèse naturaliste basée sur une théorie imitative du signe (1781, ch. 4)<sup>9</sup>. Mais l'*Essai* ne paraît, posthume, que six ans après la *Grammaire*. Il ne rentre donc pas dans le débat qui la précède.

En revanche, le *Discours* y joue un rôle remarquable. L'un de ses effets principaux concerne l'article « Langue » de l'*Encyclopédie* (1765). Son rédacteur, identifiable à Nicolas Beauzée, part en effet d'un long extrait du *Discours* pour faire du paradoxe de la convention originaire son argument-clé en faveur de la création divine, instantanée et miraculeuse du langage.

Le rédacteur déclare au préalable la fonction que le paradoxe va jouer dans son argumentaire ; il servira à démontrer l'échec que la raison rencontre si elle s'oppose à la révélation :

D'où il suit que les lumières véritables de la raison ne peuvent jamais être opposées à celles de la révélation, et que l'une par conséquent ne doit pas se prononcer autrement que l'autre sur l'origine des langues. (1765, p. 250)

La conclusion est que l'origine du langage n'a pu qu'être miraculeuse :

L'hypothèse de l'homme sauvage, démentie par l'histoire authentique de la Genèse, ne peut d'ailleurs fournir aucun moyen plausible de former une première langue : la supposer naturelle, est une autre pensée inalliable avec les procédés constants et uniformes de la nature : c'est donc Dieu lui-même qui non content de donner aux deux premiers individus du genre humain la précieuse faculté de parler, la mit encore aussi-tôt en plein exercice. (1765, p. 253)

La première et la deuxième section de l'article sont entièrement consacrées à cette démonstration de l'origine miraculeuse du langage et de la différenciation des langues. Ce n'est que dans la troisième et dernière section que l'auteur aborde la matière proprement linguistique, en proposant de l'organiser sur la base de sa conception

<sup>8</sup> Ricken 1986a, p. xxxv-xxxvii.

<sup>9</sup> Auroux 1979, p. 50.

thomistico-cartésienne du signe : il traitera ainsi séparément "l'esprit & le corps", c'est-à-dire « la pensée et les sons articulés de la voix ».

On peut se demander comment un argumentaire qu'il serait difficile de qualifier autrement que d'obscurantiste a pu trouver sa place au cœur de l'*Encyclopédie*. Il me semble difficile de répondre sans prendre en compte le climat de chasse aux sorcières qui menace le travail des encyclopédistes à la fin des années 1750. La publication de l'*Encyclopédie* avait déjà été arrêtée une fois en 1752, à l'occasion de l'affaire de Jean-Martin de Prades, un pieux thésard en théologie, auteur de l'article « Certitude », accusé de matérialisme pour avoir traité dans sa thèse l'origine de l'esprit sans avoir recours à l'intervention divine. Condillac avait alors été publiquement indiqué comme le responsable de cette doctrine (Ricken 1986a : xxiv). Le climat empira de nouveau à l'occasion du « renversement des alliances » qui vit la France participer à la Guerre de Sept Ans (1756-1763) aux côtés de l'Autriche catholique et contre la Prusse de Frédéric II. En 1758, le Parlement de Paris commande la mise au feu de l'ouvrage d'Helvétius *L'Esprit* (1758), car l'auteur propose d'y traiter les fondements anatomiques et physiologiques de la pensée. Helvétius est alors obligé de se réfugier en Prusse ; tandis que Condillac part en Italie, où il s'installe comme précepteur du prince de Parme jusqu'en 1767. Le 8 mars 1759, alors que l'on attend les volumes VIII et IX de l'*Encyclopédie* (ce deuxième contenant l'article « Langue »), la publication est de nouveau interdite, et le restera jusqu'à 1765. Entretemps, frappés par les persécutions dont Diderot fera état dans l'*Avertissement* du volume VIII (1765), les encyclopédistes se divisent : Rousseau se dispute avec Diderot et D'Alembert abandonne le projet ; tandis que l'éditeur Le Breton entreprend ce travail d'autocensure des articles les plus dangereux que Diderot dénoncera dans sa lettre du 12 novembre 1764, sans pouvoir y remédier entièrement.

Ces événements montrent que la question de l'origine du langage et de l'esprit est l'une des problématiques décisives du débat des années 1750. Non seulement parce que nier l'origine divine signifiait nier la légitimité du pouvoir spirituel de l'Église, mais également parce qu'affirmer l'existence d'une « langue naturelle » pouvait signifier affirmer l'existence d'une « société », et donc d'un « droit naturel », ce qui représentait un argument juridique traditionnel contre l'absolutisme<sup>10</sup>.

En revanche, le fait qu'après ses parties théologiques l'article « Langue » n'aboutit pas à une théorisation explicite de l'arbitraire et qu'au contraire il admet, à côté de l'arbitraire, la théorie imitative du signe de Charles de Brosses (Beauzée 1765, p. 260-263), montre que la question de la nature du signe est subordonnée à celle de l'origine : l'arbitraire n'est pas un but, mais un moyen pour étayer le récit biblique.

Nous ne savons pas en quelle mesure et de quelle manière l'article « Langue » a été conditionné par la censure, s'il l'a été directement ou indirectement, sur l'initiative de Beauzée ou de quelqu'un d'autre. Ce qui apparait certain est que le contenu d'au moins ses deux premières parties ne peut pas être considéré comme un modèle de la philosophie éclairée, car il constitue plutôt un prototype de la réaction cléricale contre le courant sensualiste de cette philosophie. C'est dans ce cadre que l'arbitraire du signe, sous la forme du paradoxe de la convention originaire, joue le rôle d'argument principal en faveur de l'origine divine du langage.

## 5. L'atout de l'imitation naturelle

<sup>10</sup> L'appel aux « droits naturels » figure encore en ouverture de la *Déclaration* de 1789.

La *Grammaire* publiée en 1775 est le premier ouvrage de Condillac après vingt ans de silence éditorial. Condillac n'a plus rien publié après la critique de Rousseau. Le moment semble venu, donc, pour lui répondre. Cette réponse est contenue dans le Chapitre 2 de la Première partie consacré à la « formation des langues », et s'articule en deux moments différents. Au début du chapitre (1775, I, p. 18-24), Condillac met en place une réponse implicite et factuelle : il renonce à l'arbitraire et adopte l'analogie. Au milieu du chapitre (1775, I, p. 24-25), ce changement lui permet d'aboutir à une réponse explicite : une longue note en bas de page s'adresse expressément à Rousseau. Le chapitre se termine sur la notion de « système » (1775, I, p. 25-32).

Ce double geste de réponse peut être analysé dans sa genèse car nous disposons de deux rédactions successives de la *Grammaire* (étudiées par Ricken 1986b). La rédaction la plus ancienne et la moins connue fut élaborée et imprimée à Parme (sous le faux lieu « Aux deux Ponts ») en 1769 mais elle fut confisquée par la censure et ne parut qu'en second, en 1782. La rédaction la plus récente et bien connue est un remaniement fait à Paris après 1769 et imprimé sans doute Aux deux Ponts (sous le faux lieu de « Parme ») en 1775.

La note en bas de page contenant la réponse explicite figure déjà dans la première rédaction, avec quelques variantes. Elle se rattache à un paragraphe qui sera ensuite remanié et développé de façon considérable et qui contient déjà le noyau initial de la réponse implicite, c'est-à-dire l'idée que pour répondre à Rousseau il faut admettre une théorie de l'imitation naturelle :

Ils n'ont pas dit, *faisons une langue* : ils ont seulement senti, suivant les circonstances, le besoin d'avoir des mots ; ils en ont prononcé, & les langues se sont faites peu-à-peu. Il ne leur étoit pas même aussi difficile, qu'on pourroit le croire, d'imaginer les premiers mots ; parce que la nature leur donnoit des secours. Elle leur faisoit entendre, dans les cris de quelques animaux, des modeles de sons articulés. Or ces sons, répétés par eux, seront devenus les noms de ces animaux, & les premiers noms auront été des sons imitatifs (a). (1782 [1769], p. 13-14)

C'est à partir du moment où le choix des signes cesse d'être conçu comme le résultat d'une activité réfléchie et devient le produit d'une impulsion naturelle à l'imitation que le paradoxe de la convention originaire commence à se dissoudre. L'appel de note placé sur le mot « imitatifs » montre que Condillac reconnaît désormais dans cet adjectif l'atout lui permettant d'assurer l'origine humaine, mais non réfléchie, du langage. D'où l'axe argumentatif principal de la réponse explicite :

(a) M. Rousseau voit les langues en philosophe qui en saisit tout le système : & parce qu'il sent qu'il faut beaucoup de métaphysique & beaucoup de génie pour savoir le français, comme il le sait ; il sembleroit supposer qu'il en falloit autant, pour le savoir comme on le savoit il y a plusieurs siècles. [Mais... ] tout cela ne demandoit que cette portion de métaphysique qui est en nous, même avant que nous sachions parler. (1782 [1769], p. 14-16)

Cette « métaphysique qui est en nous même avant que nous sachions parler », et qui permet donc de construire une langue sans avoir encore de parole ni de pensée, n'est rien d'autre que la « métaphysique d'instinct » évoquée par de Brosses pour définir l'analogie en tant que prolongement intralinguistique de l'imitation articulatoire :

Toute cette composition [la morphologie] est l'ouvrage non d'une combinaison réfléchie ni d'une philosophie raisonnée, mais d'une métaphysique d'instinct qui, à mesure qu'elle



forme des nouveaux accroissements, chemine sur le plan analogique et exemplaire que les mouvemens de l'organe vocal ont commencé de tracer. (1765, II, p. 206)

## 6. La systématisation de l'analogie

Il a déjà été observé que les variantes les plus importantes introduites dans la *Grammaire* entre 1769 et 1775 concernent les chapitres sur l'origine du langage et la nature du signe et consistent à mettre en valeur la continuité entre nature et culture (Ricken 1986b, p. 83-85). On peut désormais préciser que ce sont ces variantes qui déterminent le passage systématique, chez Condillac, de la théorie de l'arbitraire à celle l'analogie. Ce changement, en outre, est dû certainement à la lecture du *Traité de la formation mécanique des langues et des principes physiques de l'étymologie* de Charles de Brosses (1765). L'analyse des modifications introduites dans le Chapitre 2 le démontre clairement :

a) L'évolution du sommaire du chapitre dans la Table des matières illustre efficacement le changement programme :

Les mots sont des signes arbitraires (1782 [1769]).  
Les mots n'ont pas été choisis arbitrairement (1775).

b) La variante principale dans le corps du chapitre est l'ajout des trois pages initiales qui appliquent la théorie de l'analogie au langage verbal, après que le Chapitre 1 l'a introduite à propos du langage d'action. Or cette théorie constitue le sujet principal du *Traité*. Et le titre du *Traité* est ponctuellement cité dans une note en bas de page à la fin des trois pages ajoutées. De Brosses est ainsi le seul auteur que Condillac mobilise pour répondre à Rousseau :

(\*) Pour se convaincre combien les mots sont peu arbitraires, il faut lire le *traité de la formation mécanique des langues*, ouvrage neuf, ingénieux, où l'auteur montre beaucoup d'érudition & de sagacité (1775, p. 21)

c) Une autre variante remarquable concerne le titre même du chapitre, modifié de façon à inclure un mot-clé du titre du *Traité* :

Observations générales sur les commencemens des langues (1782 [1769], p. 12)  
Considérations générales sur la formation des langues (1775, p. 18)

Le mot « formation » est important car il nomme la progression historico-naturelle des capacités langagières qui rend superflue la création instantanée et miraculeuse prônée par Beauzée.

d) Partout dans le chapitre, et deux fois en particulier dans la note de réponse à Rousseau, apparaît la collocation « langue primitive ». Rare avant 1765 selon le *TLFi*<sup>11</sup>, cette expression est l'un des refrains du *Traité*, où elle fait l'objet de l'important

---

<sup>11</sup> Le *TLFi* cite l'article « Langue » de Beauzée (1765) comme première attestation. Mais Beauzée a sous les yeux le mémoire perdu de de Brosses, *Observations sur les langues primitives* (1753), d'où il tire son chapitre 3.2 et qu'il mentionne dans l'article « Interjection ». La collocation figure en outre au moins une fois auparavant, dans l'entrée « Langue » du premier *Dictionnaire* de l'Académie (1694).

Chapitre 6, « De la langue primitive et de l'onomatopée ». Sa fonction dans la *Grammaire* est de nommer l'état de langue qui précède l'émergence de la réflexion.

e) Enfin, la théorie analogique est promptement complétée par une proto-théorie du relativisme linguistique (que Condillac pourtant ne suivra pas jusqu'au bout) :

Lorsque je dis qu'ils [les hommes] représentoient les choses avec des sons articulés, j'entends qu'ils les représentoient d'après des apparences, des opinions, des préjugés, des erreurs. (1775, I, p. 21-22)

Cette doctrine de souche épicurienne et leibnizienne, qu'on peut considérer comme un ancêtre de l'arbitraire « radical » de Saussure, est le trait principal qui distingue la formulation matérialiste de la théorie imitative de de Brosses des versions resacralisées<sup>12</sup> élaborées par Nicolas-Sylvestre Bergier (1764) et Antoine Court de Gébelin (1776) :

Chaque objet a tant de faces & de qualités, & chaque homme tant de manières d'en être diversement affecté, qu'on ne doit pas être surpris de trouver tant de variété dans les mots conventionnels et même dans les racines. (de Brosses 1765, I, p. 273-274)

En effet, seule une théorie imitative qui admet la multiplicité des points de vues des langues peut renoncer à la monogenèse et à la sacralité de la langue originaire.

C'est donc pour de bonnes raisons que le *Traité* de de Brosses devient la source de la théorie de l'analogie chez Condillac. Par ailleurs, cette référence empêche d'interpréter l'analogie comme quelque chose d'autre qu'une généralisation intralinguistique de l'imitation articulatoire : les organes phonatoires imitent la réalité, puis ils imitent les résultats de cette imitation afin d'engendrer le système des régularités morphologiques et dérivationnelles.

## 7. L'origine et nous

En conclusion, l'évolution de l'arbitraire à l'analogie qui caractérise le principal philosophe du langage des Lumières françaises, loin de se laisser réduire à un changement terminologique, se présente comme une innovation théorique nécessaire afin de déconstruire le paradoxe de la convention originaire et d'assurer ainsi l'origine historico-naturelle du langage. Ce n'est pas par hasard si dans son *Tableau des progrès de la science grammaticale* (1796)<sup>13</sup> François Thurot indiquera la *Grammaire*, et non l'*Essai*, comme l'exposé le plus achevé de la philosophie sensualiste.

La laïcisation des sciences du langage que le sensualisme assure (déjà selon le premier historien de la linguistique comparée, Theodor Benfey, 1869, p. 281-293), ne me semble donc pas tant s'être produite en réaffirmant l'arbitraire d'Aristote (*De Interpretatione* 16a) et de Saint Thomas (*Summa theologiae* P2-2, Q85, A1), qu'en bouleversant la théorie du signe traditionnelle par l'adoption d'une doctrine auparavant marginale et minoritaire, qui remontait à Platon (*Cratyle* 422a-427d) pour son mimétisme articulatoire et à Épicure (*Lettre à Hérodote*, 75-76) pour ses aspects relativistes, et qui ne devint hégémonique en Europe que dans le demi siècle qui encadre la révolution (Nobile 2007 et 2010).

---

<sup>12</sup> Droixhe 1978, p. 173

<sup>13</sup> Ricken 1986b, p. 73

Dans ses cinquante premières années, la *Grammaire* de Condillac fut en effet réimprimée 20 fois, contre un total de 10 fois pour celle de Sylvestre de Sacy, de 7 pour Domergues, de 6 pour Girard et de 4 pour Beauzée (en comptant les abrégés). Ce fut l'un des grands succès, non seulement de l'âge de la Révolution et de l'Empire, mais de tout le XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce succès porta avec lui la théorie imitative, en déterminant un petit « âge de l'analogie », dont le décryptage des hiéroglyphes par Champollion, en 1822, peut être considéré comme l'événement-symbole.

Je ne peux pas dire si ce changement théorique a des effets percevables dans le contenu des grammaires. Ce qui me semble sûr, c'est qu'il en a dans le statut de la grammaire en tant que discipline (Nobile 2009). En assurant l'origine naturelle du langage (c'est-à-dire la « formation mécanique des langues »), la théorie analogique entrouvre à la linguistique l'espace logique de la préhistoire, l'âge du langage précédant l'écriture (et l'Écriture) où, à partir de Franz Bopp, l'indoeuropéen trouvera sa place. Mais cette enfance du langage est en même le royaume de l'articulation phonétique, dont la théorie analogique établit la première la centralité dans le domaine diachronique, en provoquant une collision inattendue entre l'anatomie et l'histoire (c'est-à-dire les « principes physiques de l'étymologie »). C'est le *Traité* qui, notamment, vulgarise cette primauté du changement phonétique « du même organe » (1765, II, p. 159) qui recevra sa formalisation méthodologique et sa vérification empirique à partir de la *Lautverschiebung* de Jacob Grimm. Même donc si rien n'avait changé dans les contenus des grammaires, c'est la notion même de grammaire qui change : la grammaire générale et raisonnée se marginalise, la grammaire historique et comparée occupe le centre de la scène.

Cela n'empêche pas d'affirmer que les Lumières fondent dans leur interrogation de l'origine du langage l'autonomie des sciences de la culture (Auroux 2007, p. 33). Mais c'est précisément parce que le langage doit constituer le fondement de la culture, qu'il ne peut pas en dépendre logiquement : il ne peut pas être conçu à son tour, dans son origine et donc dans son essence, comme un produit éminemment culturel. Voilà, me semble-t-il, le sens profond du parcours de Condillac.

Le défi des neurosciences sur l'origine du langage nous a donc ramené aux origines de la linguistique, lorsqu'un autre débat sur l'arbitraire et l'origine annonçait un grand changement de paradigme. Est-ce le signe qu'une nouvelle remise en cause des fondements de la linguistique est en train de se produire ? Ce n'est pas impossible. Dans ce cas, l'histoire des idées pourra jouer un rôle important en fournissant aux linguistes les ressources pour s'orienter dans le changement.

### Sources primaires

- BEAUZÉE, Nicolas (1765) « Langue », in Diderot et D'Alembert 1751-1765, vol. IX, p. 249-265.
- BENFEY, Theodor (1869) *Geschichte der Sprachwissenschaft und orientalischen Philologie in Deutschland*, München, Oldenburg.
- BERGIER, Nicolas-Sylvestre (1764) *Les élémens primitifs des langues*, Paris, Brocas-Humblot.
- BROSSES, Charles de (1765) *Traité de la formation mécanique des langues et des principes physiques de l'étymologie*, Paris, Saillant.
- CONDILLAC, Etienne Bonnot de (1746) *Essai sur l'origine des connoissances humaines*, Paris, Mortrier.
- CONDILLAC, Etienne Bonnot de (1775) *Cours d'étude*, vol. I : *Grammaire*, Parme, Imprimerie Royale.
- CONDILLAC, Etienne Bonnot de (1780) *Logique*, Paris, Esprit et Debure.
- CONDILLAC, Etienne Bonnot de (1782) *Cours d'étude*, vol. I : *Grammaire dans laquelle on considère le langage comme un instrument qui n'est pas moins nécessaire pour penser que pour communiquer nos pensées*, Aux deux ponts.
- CONDILLAC, Etienne Bonnot de (1798) *La langue des calculs*, Paris, Houel.
- COURT DE GÉBELIN, Antoine (1776) *Histoire naturelle de la parole*, Paris, Boudet.
- DIDEROT, Denis (1765) « Avertissement », in Diderot et D'Alembert 1751-1765, vol. VIII, p. i-ii.
- DIDEROT, Denis et D'ALEMBERT, Jean-Baptiste le Rond éd. (1751-1765), *Encyclopédie*, Paris-Neufchastel-Amsterdam, Le Breton.
- HERDER, Johann Gottfried (1772) *Traité sur l'origine des langues*, Paris, Allia, 2010.
- ROUSSEAU, Jean-Jacques (1755) « Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes », *Oeuvres complètes*, vol. I, Paris, Dalibon, 1826.
- ROUSSEAU, Jean-Jacques (1781) « Essai sur l'origine des langues », in *Projet concernant de nouveaux signes pour la musique*, Genève, s. n.

### Bibliographie secondaire

- ARBIB, Michael (2008) « Mirror neurons and language », in Stemmer, Brigitte et Whitaker, Harry, *Handbook of the Neurosciences of Language*, Amsterdam, Elsevier Academic Press, p. 237-246.
- AUROUX, Sylvain (1979) *La sémiotique des encyclopédistes*, Paris, Payot.
- AUROUX, Sylvain (1982) « Empirisme et théorie linguistique chez Condillac », in Sgard, Jean éd., *Condillac et les problèmes du langage*, Genève, Slatkine, p. 177-219.
- AUROUX, Sylvain (1992) « Condillac, inventeur d'un nouveau matérialisme », *Dix-huitième siècle* 24, p. 153-163.
- AUROUX, Sylvain (2007) *La question de l'origine des langues suivi de L'historicité des sciences*, Paris, PUF.
- BERTRAND, Aliénor éd. (2002) *Condillac. L'origine du langage*, Paris, PUF.
- CHARRAK, André (2003) *Empirisme et métaphysique*, Paris, Vrin.
- DROIXHE, Daniel (1978) *La linguistique et l'appel de l'histoire*, Genève, Droz.
- FADIGA, Luciano, CRAIGHERO, Laila, BUCCINO, Giovanni, et RIZZOLATTI, Giacomo (2002) « Speech listening specifically modulates the excitability of tongue muscles : a TMS study », *European Journal of Neuroscience* 15, p. 399-402.
- GENTILUCCI, Maurizio, DALLA VOLTA, Riccardo, et GIANELLI, Claudia (2008) « When the hands speak », *Journal of Physiology* 102, p. 21-30.

- HENSCHER, Bernhard (1977) « L'arbitraire du signe chez Condillac », *Beiträge zur romanischen Philologie* 16, p. 101-104.
- LIBERMAN, Alvin, & MATTINGLY, Ignatius (1985) « The motor theory of speech perception revised », *Cognition* 21, p. 1-36.
- NOBILE, Luca (2007) « De Brosses e Cesarotti. Origine delle lingue e origini della linguistica nell'età della rivoluzione politica », in Trifone, Pietro, et Della Valle, Valeria éd., *Studi linguistici per Luca Serianni*, Roma, Salerno, p. 507-521.
- NOBILE, Luca (2009) « L'apport de la théorie iconique du signe à la naissance de la linguistique comparée », *Studia Universitatis Babeş-Bolyai - Philologia*, LIV/3, p. 165-178.
- NOBILE, Luca (2010) « Les Lumières françaises du conventionnalisme à l'iconicité », in Hassler, Gerda éd., *Nationale und transnationale Perspektiven der Geschichte der Sprachwissenschaft, Beiträge zur XI. Internationalen Konferenz zur Geschichte der Sprachwissenschaften (ICHoLS, Potsdam, 28. 8. – 2. 9. 2008)*, Münster, Nodus Publikationen.
- RICKEN, Ulrich (1986a), « Condillac. Sa philosophie sensualiste et sa grammaire », in Etienne Bonnot de Condillac, *Grammaire*, Stuttgart-Bad Cannstatt, Frommann-Holzboog, pp. xviii-l.
- RICKEN, Ulrich (1986b), « Les deux *Grammaires* de Condillac », *Histoire Épistémologie Langage* VIII-1, p. 71-90.
- RIZZOLATTI, Giacomo & CRAIGHERO, Laila (2007) « Language and mirror neurons », in Gaskell, Gareth éd., *The Oxford Handbook of Psycholinguistics*, Oxford, University Press, p. 771-785.
- RIZZOLATTI, Giacomo & ARBIB, Michael (1998) « Language within our Grasp », *Trends in Neurosciences* 21, p. 188-194.
- SAUSSURE, Ferdinand de (1922), *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, 1995.
- TETTAMANTI, Marco, BUCCINO, Giovanni, SACCUMAN, Maria Cristina, GALLESE, Vittorio, DANNA, Massimo, SCIFO, Paola, FAZIO, Ferruccio, RIZZOLATTI, Giacomo, CAPPA, Stefano et PERAN, Daniela (2005) « Listening to Action-related Sentences Activates Fronto-parietal Motor Circuits », *Journal of Cognitive Neuroscience* 17/2, p. 273-281.
- TRABANT, Jürgen (1986) « La critique de l'arbitraire du signe chez Condillac et Humboldt », in Trabant, Jürgen et Busse, Winfried, *Les Ideologues*, Proceedings of the conference held at Berlin, oct. 1983, Amsterdam-Philadelphia, Benjamins, p. 73-96.